



- Déclaration liminaire du Sniec-CFTC au CCM - 21 avril 2021 -

Mme la directrice générale,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Le Sniec-CFTC est profondément attaché à l'Enseignement agricole et siège dans différentes instances du Ministère afin d'apporter sa réflexion et des propositions constructives.

Le Sniec-CFTC est convaincu de ce que l'enseignement agricole apporte aux jeunes qui suivent nos formations. Le dialogue social avec le Ministère est essentiel pour transmettre les attentes de nos collègues et les besoins des familles. **Les évolutions de demain se préparent aujourd'hui.**

Concernant les sujets propres à l'enseignement agricole privé, les représentants du Sniec-CFTC avaient demandé à plusieurs reprises un calendrier des travaux du CCM et de ses groupes de travail. Avoir une visibilité sur les chantiers en cours et à venir, en connaître les échéances est rassurant. Cela donne des perspectives concrètes. La feuille de route sociale transmise pour la rencontre d'aujourd'hui répond à notre souhait. Le Sniec-CFTC est porteur de suggestions pour ouvrir des chantiers en 2021/2022 qui apporteront des évolutions positives aux enseignants contractuels de l'État.

Dans la situation sanitaire critique que nous traversons, le Sniec-CFTC remercie l'Administration d'avoir "débloqué" de nouvelles HSE COVID qui reconnaissent le travail supplémentaire fourni par les professeurs auprès des élèves qui se sont auto-confinés depuis la rentrée 2020 ou qui n'ont pu aller en stage, faute de structure d'accueil. D'un point de vue éthique, il était impensable pour ces enseignants de les laisser sans suivi pédagogique.

Comme l'an dernier, certains enseignants qui ont effectué ces accompagnements particuliers n'ont pas été signalés par leur direction aux SRFD. Afin que cela ne se reproduise plus, le Sniec-CFTC demande que les prochains appels à déclaration d'HSE COVID envoyés aux chefs d'établissement soient aussi transmis aux organisations syndicales.

De façon générale, nous souhaiterions que les syndicats soient destinataires de tous les courriers officiels transmis aux chefs d'établissements qui concernent les agents contractuels de l'État. Cela nous permettrait d'être plus vigilants auprès de nos collègues et que tous les enseignants aient un même niveau d'information dans les établissements agricole privés.

Pour continuer, le Sniec-CFTC ressent une grande interrogation de la part des équipes au sujet des épreuves terminales de fin d'année. Vont-elles réellement avoir lieu en présentiel dans les centres d'examen ? Il est essentiel que la communication sur cette question très importante soit faite dans les établissements pour la reprise du 3 mai au plus tard. Cela éviterait du stress pour les enseignants comme les apprenants et permettrait une organisation pédagogique de la fin de l'année scolaire plus sereine. Cette anticipation sera un facteur de réussite pour tous.

Enfin, pour un bon fonctionnement du CCM et une qualité de la réflexion au sein de cette instance, il est indispensable que les documents préparatoires nous soient transmis au plus tard 8 jours à l'avance et que les questions soumises à l'ordre du jour par plus de la moitié des titulaires du personnel soient prises en compte, conformément à l'article 5 du règlement intérieur. Nous demandons donc un report du CCM, c'est une question de droit et de démocratie auquel le Sniec-CFTC ne déroge pas.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élèves Sniec-CFTC au CCM,
Annie Toudic et Estelle Claverie